

Règlement FFEVAS

# Edition n°3 - 2027
# du 3 au 14 mai

Le Festival du film d'éducation à la vie affective et sexuelle d'Amiens (FFEVAS), organisé par La Fabrique d'Images, est le premier festival de court-métrage français consacré à l'éducation affective et sexuelle. La prochaine édition se tiendra à Amiens du 10 au 14 mai 2027. Ce festival propose une sélection internationale de documentaires et de courts-métrages abordant des thèmes tels que la diversité sexuelle, le consentement, la prévention des IST, l'identité de genre, l'égalité femmes/hommes et les relations égalitaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES : Les inscriptions sont ouvertes à tous les courts-métrages nationaux ou internationaux (fiction, animation ou documentaire) axés sur l'éducation affective et sexuelle. Chaque participant peut soumettre plusieurs courts-métrages. Les films peuvent être soumis dans n'importe quelle langue, mais doivent inclure des sous-titres en français. La durée des courts-métrages ne doit pas excéder 22 minutes.

SÉLECTION ET JURY : Le jury est composé de professionnels du cinéma, de l'éducation et de la santé sexuelle. Les décisions du jury sont sans appel.

CRITÈRES DE SÉLECTION : Les films soumis doivent : Respecter strictement les droits fondamentaux de chaque individu et proscrire tout contenu discriminatoire, offensant ou portant atteinte à la dignité humaine. Ne pas violer les droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

PROJECTIONS : Les projections auront lieu dans divers lieux culturels d'Amiens. Les courts-métrages de la Sélection Officielle seront diffusés dans deux catégories :
1. Section Jeunes (Collège) Prix des collégiens : 300€
2. Section Jeunes (Lycée) Prix des Lycéens : 300€
3. Section Adultes Prix du Jury pour le meilleur court-métrage (fiction, animation ou documentaire) : 300 €. Prix du Public : 300 €.
4. Mentions Spéciales : sans dotation financière.

DROITS ET RESPONSABILITÉS Les auteurs accordent au festival le droit de projeter leurs films dans le cadre de l'événement. Les courts-métrages sélectionnés pourront être utilisés à des fins promotionnelles (extraits de 30 secondes maximum).

DISPOSITIONS FINALES La participation au festival implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. En cas de litige, seul le tribunal d'Amiens sera compétent. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire. FFEVAS TOUR : Si votre film a été sélectionné pour le FFEVAS, il sera susceptible d'être re- programmer dans le cadre d'un FFEVAS Tour, nous reviendrons vers vous pour les modalités de diffusion.